

## Si Pouzols m'était conté : Places et Parc

La place du marché et le parc sont deux endroits que l'on peut considérer comme des espaces vivants et attractifs, donc privilégiés dans le cœur des pouzolaises et des pouzolais.

Commençons par la Place du marché, appelée ainsi, car après la Révolution, suite à l'agrandissement du village hors des murs ou des remparts, apparaissent des maisons vigneronnes et ainsi, se crée la place qui sera modifiée au fur et à mesure des besoins municipaux, et cela à partir de 1890.

Un four à pain a été démoli pour agrandir cet espace, près de la Rue de la Mairie et de la Rue de la Traverse (Rue Traversière), il y a très longtemps.

**La Tour de l'Horloge et le porche seront restaurés en 1979.** Plus tard, une petite bâtisse proche sera démolie elle aussi, laissant apparaître l'escalier qui mène en haut de la Tour, ainsi qu'une arche en pierre datant du Moyen-Age. Cet ensemble donne un certain cachet à la place, car il constitue une partie du patrimoine historique et architectural de la commune.

Au fil des ans, des commerces ont été créés puis ont disparu. Les jeudis matin, jour de marché, des commerçants ambulants venaient vendre leurs marchandises pour le grand bonheur des habitants. Au fil du temps, certains de ces commerçants itinérants ne sont plus venus, les besoins de la clientèle ayant évolué. Ceux qui viennent encore reçoivent les acheteurs sur le parc.



1845, un puits est creusé sur la place. Un bâti protégeait la pompe.

Le parc, nouveau cœur actif de Pouzols, avec son marché, son espace de loisirs pour ados et adultes, sert également d'aire de jeux pour les enfants.

Il appartenait dans l'ancien temps à la famille ARNAUD, propriétaire du château. Il était entouré d'un mur de pierres et planté d'arbres aux essences diverses, dont un grand cèdre.

En 1921, c'est Mlle MAZET qui en est la propriétaire. Les murs de clôture sont totalement délabrés, ils menacent ruines avec des risques d'éboulement sur la voie publique, donc un danger pour la population. La municipalité d'alors, conduite par M. CALVIE Augustin, prend les décisions nécessaires pour la restauration de ces murs.



En 1954, les héritiers THOMASSET, nouveaux propriétaires, signent une promesse de vente avec la municipalité de M. JEANJEAN Marius, qui sera actée l'année suivante. Les vendeurs cèdent une partie de ce terrain à la commune et le reste, à l'Association Diocésaine de l'Evêché de Montpellier. Ces deux terrains communiquent entre eux, car il n'y a pas de séparation pour les différencier.



Au fil des ans, des aménagements seront effectués à l'intérieur et à l'extérieur de ce parc (l'élargissement de deux rues, des clôtures, l'assainissement, etc...). La Superficie totale du terrain est de 4260 m<sup>2</sup>. Les années 1961-1962 verront dans ce parc, sous l'égide de M. LAUTIER Robert, la construction du château d'eau, bien indispensable pour la population.

Le 15 mars 1982, M. le Maire, rappelle au Conseil Municipal que depuis plusieurs années, la population utilise indifféremment les deux parcelles ( municipale et diocésaine )comme lieu de détente ,ce qui pose problème au point de vue sécuritaire sur la partie appartenant à l'Evêché, les deux parcelles n'étant séparées par aucune clôture.

La municipalité décide alors d'acheter le terrain appartenant à l'Evêché et devient ainsi propriétaire de l'ensemble. Une clause dans l'acte de vente stipule que la Commune doit assurer la pérennité de la grotte.

Ainsi le parc s'agrandit et sa superficie passe à 5791 m<sup>2</sup>. Le 26 janvier 1989, M. Jacques DONNADIEU, Maire, et son Conseil Municipal, plantent un arbre pour célébrer la commémoration du bicentenaire de la Révolution Française, en présence des élèves de l'école.

En 2017, sous l'impulsion de Mme Véronique NEIL, Maire, des améliorations sont apportées, à savoir : suppression du mur qui se trouvait Place du Jeu de Ballon remplacé par une haie végétale. Une nouvelle entrée est créée ainsi que des places de parking autour du parc, l'objectif étant de gagner de la surface utile tout en réaménageant le volet paysager.

Plus tard, des toilettes, des grilles de clôture, des portillons d'accès pour piétons, des jeux d'enfants, du mobilier urbain, un parcours de santé, un boulodrome et un bâtiment pour y entreposer du matériel communal viendront enrichir et agrémenter cet espace afin de contribuer plus durablement au bien-être de la population.



Ce Parc est le lieu de rencontre de toutes les générations qui y voit défiler des manifestations diverses comme les festivités estivales. De plus, arboré comme il est, c'est un peu le poumon vert du village. C'est un lieu festif et reposant que beaucoup de communes nous envient. Sachons le conserver et l'entretenir pour les générations futures, tout en préservant sa fonction de lien social indispensable à toutes sociétés.

